



Construction en limite de zone N

Par JJ73

Bonjour,

Mon terrain est situé en partie en zone UC et en zone N.

L'accès par la voie communale se fait par la zone N.

Si je respecte les limites imposées par le PLU, puis-je construire en limite de zone N ? Le recul est suffisant par rapport à la voie communale.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre question est trop générale pour répondre. Il faut soumettre votre projet à l'urbanisme pour avoir une réponse fiable.

Sans déposer le permis de construire, faites déjà une demande de CUO.

Par JJ73

Merci, je vais faire ça.